

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 09 octobre 2023

Dossier N° 32

Délibération n°: DEL-2023-230

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Exercice 2023 - Décision modificative n°2

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

L'an deux mille vingt-trois le lundi neuf octobre à 18 heures 20, le conseil de communauté convoqué le 3 octobre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Jean-Marc VERCHÈRE, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Mme Constance NEBBULA, M. Jacques-Olivier MARTIN, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Christelle CAILLEUX, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (jusqu'à la DEL-2023-223), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYENNINCK (jusqu'à la DEL-2023-230), Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL jusqu'à la DEL-2023-226, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Jérôme FOYER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, Mme Agnès GUEMAS-GALLARD, M. Jean HALLIGON, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Mickaël JOUSSET, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Monique LEROY, Mme Nacira MEGHERBI, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Patrice NUNEZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (jusqu'à la DEL-2023-221), M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENO, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Geneviève STALL, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Jean-Philippe VIGNER

ETAI(ENT) EXCUSE(ES) : M. Jean-Charles PRONO, M. Christophe BÉCHU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Denis CHIMIER, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Lydie JACQUET, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, M. Stéphane PABRITZ, M. Arash SAEIDI, M. Philippe VEYER, M. Laurent VIEU, M. Richard YVON

ETAI(ENT) ABSENT(ES) : M. Augustin VANBREMEERSCH

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Jean-Charles PRONO a donné pouvoir à Mme Marie-France RENO
M. Christophe BÉCHU a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2023-224
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU
Mme Hélène CRUYENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX à partir de le DEL-2023-231
Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Charles DIERS a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN à partir de la DEL-2023-227
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Francis GUTEAU a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Lamine NAHAM
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Stéphane LEFLOCH a donné pouvoir à M. Bruno GOUA
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
M. Jean-François RAIMBAULT a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU à partir de la DEL-2023-222

M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Philippe VEYER a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
M. Laurent VIEU a donné pouvoir à Mme Nacira MEGHERBI
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

M. Jean-François GARCIA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 10 octobre 2023. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Le 13 mars dernier, le budget primitif a été approuvé par chapitre budgétaire. A la mi-juin, **le budget supplémentaire a repris les résultats de l'exercice 2022 et concrétisé les premiers ajustements budgétaires de l'année.**

La décision modificative n°2 qui vous est présentée **n'impacte que très peu les prévisions de dépenses 2023** (+ 1,6 % sur les dépenses de fonctionnement tous budgets confondus).

BUDGET PRINCIPAL

Hors virements de crédits équilibrés entre chapitres budgétaires, les nouvelles propositions de crédits proprement dites sont très réduites et s'élèvent à **+ 3 M€ (soit + 2 % des crédits du BP 2023) en dépenses de fonctionnement et à - 3,9 M€ (soit - 4,1 % des crédits du BP 2023) en dépenses d'investissement.** Globalement l'équilibre des opérations se répartit ainsi :

Fonctionnement en €	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	-2 009 978	3 036 013	-5 045 991
Inscriptions équilibrées	200 000	200 000	0
Opérations comptables		-5 045 991	5 045 991
TOTAL	-1 809 978	-1 809 978	0

Investissement en €	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	1 189 821	-3 856 170	5 045 991
Inscriptions équilibrées			0
Opérations comptables	-5 045 991		-5 045 991
TOTAL	-3 856 170	-3 856 170	0

1) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement :

Les 5 M€ de fonctionnement à financer sont essentiellement constitués (3,8 M€) des régularisations budgétaires associées à la mise à jour des attributions de compensation. Ces ajustements résultent des travaux menés en Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges Transférées (CLECT) sur la partie fonctionnement de la compétence voirie et génèrent 1,7 M€ de crédits de dépenses supplémentaires et 2,1 M€ de recettes en moins par rapport aux prévisions du budget primitif.

Les autres nouvelles propositions en dépenses de fonctionnement concernent principalement des ajustements associés à la Dotation de Solidarité Communautaire (+ 0,2 M€), à une mise à niveau des crédits autour de l'éclairage public (+ 0,3 M€), des ressources humaines (+ 0,2 M€) ou encore des intérêts de la dette (+ 0,1 M€).

2) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement varient de - 3,9 M€ et reflètent l'ajustement de la réalité des crédits à l'avancée de différents chantiers (avec notamment - 3,3 M€ pour des reports de remises d'ouvrage ou des acquisitions foncières décalées en 2024 pour - 0,5 M€).

Hors emprunts, les recettes d'investissement sont ajustées à hauteur de - 3,6 M€ suite à des remboursements d'avance différés sur différentes ZAC (-2,7 M€), à des paiements de participations qui s'ajustent au rythme des projets d'aménagement (-0,6 M€) et au décalage de certaines cessions sur 2024 (- 0,2 M€).

Compte tenu de ces éléments, un emprunt d'équilibre de + 4,8 M€ est positionné pour équilibrer la section d'investissement.

LES AUTRES BUDGETS

Pour le **BUDGET TRANSPORT**, les inscriptions de crédits traduisent principalement un ajustement des prévisions de recettes issues des rendements des comptes à terme (+ 0,2 M€), la comptabilisation de frais financiers supplémentaires pour + 0,1 M€ et d'une mise à jour des échéanciers de travaux à hauteur de - 0,6 M€ sur les dépenses d'investissement.

Pour le BUDGET EAU et pour le BUDGET ASSAINISSEMENT, les inscriptions de crédits de cette DM (+ 2,3 M€ pour l'eau et + 0,2 M€ pour l'assainissement) concernent essentiellement des crédits pour potentiellement réaliser une opération de sécurisation d'un emprunt structuré.

Pour le **BUDGET DECHETS**, les inscriptions permettent notamment d'ajuster les produits de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) aux notifications reçues (suite à la baisse des taux voté en début d'année) et d'augmenter le niveau des crédits de fonctionnement sur le centre de tri et les dépenses de personnel.

Le **BUDGET RESEAU DE CHALEUR** n'est concerné pour l'essentiel que par des inscriptions équilibrées ou des reports de participations ajustées au rythme d'exécution des travaux.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants,
Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 02 octobre 2023

DELIBERE

Approuve la décision modificative n° 2 de l'exercice 2023 pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes selon la maquette budgétaire présentée en annexe.

Budget principal :

Le conseil adopte à l'unanimité

Budgets annexes Transports / Eau / Assainissement / Déchets / Aéroport / Réseaux de chaleur / Lotissement économique :

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2023-230

Objet de l'acte : Exercice 2023 - Décision modificative n°2

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 3 - Décisions modificatives (DM) avec budget modifié en annexe

Date de l'acte : 09 octobre 2023

Annexe : Maquette Projet DM2 ALM Aéroport

Maquette Projet DM2 ALM Assainissement

Maquette Projet DM2 ALM Déchets

Maquette Projet DM2 ALM Lotissement Economique

Maquette Projet DM2 ALM Principal

Maquette Projet DM2 ALM Réseaux de Chaleur

Maquette Projet DM2 ALM Transports

Maquette Projet DM2 ALM Eau

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20231009-lmc1H42363H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H42363H1

Date de transmission en Préfecture : 17 octobre 2023

Date de réception en Préfecture : 17 octobre 2023